

LÉGISLATURE 2020 - 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 MAI 2024

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	M. CONRAD, B. DESPLAND, J. PARACCHINI et A.-M. PUGIN
		MM.	D. ANDALORO, F. CAL SUAREZ, , F. MERLON, R. PARTY et M. SUTER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	M. PASCHE, Adjointe
<u>EXCUSÉS-E</u>	:	Mme	C. BAILLIF
		MM.	S. AGUET et C. HUBER

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2024

Moyennant deux légères rectifications demandées par **Mme Baillif** (par courriel) et **M. Ventre**, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Fonctionnement des « Petits Cafés » alentour

Pour faire suite à la discussion au sujet du Kiosque lors du précédent Conseil municipal, **M. Bouvier** a contacté les communes voisines afin de connaître le fonctionnement de leur « p'tit café ».

Même si certains n'ont pas le recul nécessaire suite à un récent changement d'exploitant, pour l'ensemble des communes contactées il s'agit avant tout d'un lieu de rencontres et de lien social. Les communes sont donc généreuses (bas loyer et peu de charges) afin que ces lieux puissent exister et c'est le vœu que l'Exécutif formule également.

Le rendez-vous annoncé du 24 avril avec l'actuel exploitant, venu accompagné de sa Fiduciaire, a duré deux heures sans pouvoir parvenir à un consensus satisfaisant les deux parties. L'Exécutif a donc exigé une proposition d'horaires ainsi qu'une précision des besoins.

A cette fin, une nouvelle rencontre a été programmée le 8 mai puis le 15, toutes deux annulées par l'exploitant qui a toutefois envoyé des courriels avec les objets demandés, tout en jugeant ces rencontres visiblement inutiles.

M. Bouvier précise encore que toutes ces démarches visent à maintenir une entente afin que la situation ne dégénère pas en procédures, compte tenu du bail commercial qui a été signé.

b) PLQ 29'949 - Raclerets

M. Bouvier revient sur ce dossier, en cours depuis 2012 ...

Les promoteurs ont annoncé que les travaux devraient débuter avant l'été, si tout se passe bien avec les compléments d'information demandés dans le cadre de l'autorisation de construire.

Le IEPA devrait également être réalisé malgré le nombre d'appartements réduits (21) et sera entièrement régi par une Fondation. Elle négocie actuellement une proposition « 50% des appartements subventionnés et 50% libres » avec le Canton.

Une prochaine rencontre aura lieu en juillet et **M. Bouvier** se réjouit de pouvoir « prochainement » offrir cette possibilité aux Aînés chancynois.

c) Nouvel employé communal

M. Bouvier confirme que M. Croset travaille sur la Commune depuis le 2 avril dernier (voir point 6.a) du procès-verbal du 2 février 2024) et donne à ce jour entière satisfaction.

Il est très vite devenu autonome et son engagement a permis de fluidifier les tâches du service extérieur de la Commune.

d) Camp Croc'n'Mouv

Mme Pasche confirme qu'un camp alliant nutrition et sport sera organisé à Chancy du 12 au 16 août 2024. Durant cette semaine, les enfants seront sensibilisés à une alimentation saine au travers de multiples ateliers ludiques et visites sur le terrain (agriculteurs, éleveurs ...).

Il accueillera au maximum 16 participants de 6 à 12 ans et utilisera la cuisine de la Maison des Associations.

Les enfants officiellement domiciliés à Chancy bénéficieront d'une subvention de CHF 100.--, à déduire sur le prix du camp de CHF 350.--/semaine.

Pendant la semaine des vacances d'octobre, le même camp se tiendra à Cartigny, soutenu par les communes de la Champagne.

e) Bilan Unicef – « Commune amie des enfants »

Mme Pasche annonce que le bilan sera présenté en septembre après analyse du questionnaire (voir point 3.b) du procès-verbal du 16 avril 2024).

Elle rappelle qu'il n'y a aucune obligation de poursuivre cette démarche en vue de l'obtention du label après cette première étape; les suivantes étant beaucoup plus impliquantes pour les intervenants (enfants, enseignants, encadrants FASE, Mairie ...).

f) Emploi de civilistes

Mme Pasche indique que le dossier sera rendu à l'Armée le 17 mai prochain afin qu'elle puisse déterminer si la Commune peut engager un civiliste, pour deux périodes de trois mois, intervenant aussi bien dans le domaine de l'environnement (service des espaces verts) que dans le social (aide au restaurant scolaire, appui boum FASE ...).

g) L'Esprit de la forêt gagne Chancy

Mme Pasche remercie chaleureusement les personnes qui se sont engagées dans le programme de ce festival, notamment **Mme la Présidente** qui animera un atelier « yoga – tartines » pour le débiter, et convie les membres du Conseil municipal à s'inscrire sans hésiter !

h) PDCom Ville de Genève

Mme Pasche mentionne que deux personnes n'ont pas encore répondu à cette invitation: Elle précise que la visite sera guidée par un urbaniste et suivie d'un repas.

i) Réaménagement centre du village

M. Beuchat avise qu'une des variantes à l'étude pourrait répondre à plusieurs souhaits / problèmes liés au centre du village, notamment l'installation d'un terrain multisport demandée par M. Tilouche (FASe) et la réalisation de parkings, permettant un stationnement efficace lors des événements organisés à la salle communale ou ses alentours.

Comme déjà mentionné lors de la précédente séance, voir point 3.e) du procès-verbal, deux, voire trois arbres ainsi que le jardin entre le hangar et la villa (route de Bellegarde) seront supprimés. Le petit terrain de foot derrière le hangar sera également abandonné afin que les ballons ne fusent pas sur les voitures, qui ne seront plus protégées par le mur du hangar.

Afin de gagner un prolongement du préau et permettre alors l'installation d'un terrain multisport une partie des jardins familiaux sera déplacée sur l'actuel mini terrain de foot. Ce remaniement resterait cohérent afin de préserver la zone « enfants » entre l'école, les jardins, le parking et la route de Bellegarde.

M. Beuchat précise qu'il doit encore affiner les coûts pour présenter le projet et la délibération qui en découlera. Il souhaite donc agender une commission du territoire et des constructions en juin et y convier les membres de la commission des affaires sociales ainsi que M. Tilouche pour valider cette proposition d'aménagement.

M. Party demande combien et comment fonctionnent les jardins familiaux. Certains terrains étant plus régulièrement entretenus que d'autres.

M. Beuchat indique qu'il y a 19 lopins loués et qu'une liste d'attente est établie au secrétariat (3 personnes à ce jour). Les parcelles sont régulièrement passées en revue pour qu'elles tendent à être toutes de la même taille.

M. Ventre revient sur l'installation d'un panier de basket pour petits enfants et demande quand est prévue la fin de ces travaux.

M. Beuchat lui rappelle que le hangar est actuellement loué et que tout le projet dépend de la possibilité de le démolir. Par ailleurs, aucune somme n'a été budgétée pour l'installation d'un panier de basket pour enfants.

M. Ventre s'étonne car il pensait qu'un panier de basket n'avait pas besoin d'être mis au budget et demande alors à l'Exécutif de faire au mieux.

j) Oasis

M. Beuchat indique que deux variantes sont actuellement à l'étude. Les données étant plus complexes à déterminer, la délibération qui découlera de la variante choisie sera soumise au vote en septembre 2024.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 23 avril 2024

Mme la Présidente passe la parole à **M. Merlon**, Président de la commission des finances.

M. Merlon commente compendieusement le rapport de la commission des finances et précise que l'exercice 2023 se clôture avec un compte de résultats présentant un montant de CHF 5'133'900.49 aux charges et de CHF 6'953'265.62 aux revenus. Il se réjouit donc de l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'819'365.13 recommandant toutefois de ne pas s'emballer pour autant !

M. Bouvier remercie la commission, et notamment son Président, d'avoir préavisé les comptes favorablement. Grâce à cet excédent, il sera possible d'éviter d'emprunter et d'amortir certains investissements.

Ces comptes positifs s'expliquent notamment grâce aux impôts et au jeu de la péréquation financière. Il indique que de nombreux projets immobiliers et urbains sont à venir et qu'il reste à disposition pour toute information complémentaire.

M. Bouvier tient à préciser que l'Exécutif se montre pointu quant aux dépenses engagées et constate que c'est l'année comptant le moins de dépassements depuis qu'il se dévoue à la Commune. Il remercie donc chaleureusement ses collègues ainsi que Mme Spencer pour la rigueur et la déférence vis-à-vis du budget. Il sait également gré aux membres du Conseil municipal de ne pas être trop gourmands, tout en sachant que les demandes des différentes commissions ont été satisfaites.

Mme la Présidente demande s'il y a encore des remarques particulières sur le rapport. Les Conseillers-ères municipaux-ales n'ont aucune autre observation.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.
Il est pris acte de cette décision.

b) Crédit d'étude de CHF 190'000.-- destiné à l'installation d'une pompe à chaleur améliorant le taux d'énergie renouvelable du chauffage à distance (CAD) bois de la Commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. Party se soucie de la suite qui y sera donnée et donc de l'utilité de cette étude.

M. Beuchat complète le rapport de l'Exécutif sur l'amélioration du chauffage à distance (CAD) bois de la Commune de Chancy et explique que l'octroi de la subvention de CHF 450'000.-- est conditionné par un taux de 80% d'énergie renouvelable. Or actuellement, la part renouvelable du CAD bois ne s'élève qu'à 70%, complétée par l'utilisation de mazout en été.

L'utilisation de l'électricité produite par les panneaux solaires du toit de l'école pour alimenter une pompe à chaleur permettrait d'augmenter ce taux de 8%.

Dans un premier temps, une pompe à chaleur air/eau a été envisagée, mais son installation nécessiterait deux énormes gaines de ventilation (environ 2 mètres de diamètre), traversant le bâtiment de l'école, ce qui est tout simplement impossible.

Une seconde variante, une pompe à chaleur prise dans la nappe du Rhône, est alors évoquée, sachant que la nappe de Chancy située à 7 mètres et trop superficielle, est inutilisable, il faut donc être certain que la nappe du Rhône à 50 mètres puisse être exploitable. Selon le bureau d'hydrogéologues Hydro-Geo Environnement, il y a de bonnes chances de croire au potentiel de chaleur de cette nappe qui alimente d'ailleurs les récentes installations de l'Armée à Epeisses) mais seul un forage in situ pourra le confirmer.

Afin de poursuivre cette idée, il est donc nécessaire de faire des sondages. Ces derniers permettront de dimensionner le projet et deviendront définitifs le cas échéant. Si cette solution fonctionne, le montant soumis au vote couvrira également la demande d'autorisation de construire ainsi que l'appel d'offres. Les deux puits (puits aller et puits retour) seront distants d'une cinquantaine de mètres.

Ce projet s'élèvera à un coût global estimé entre CHF 500'000.-- et CHF 600'000.--, ce qui impliquera, déduction faite de la subvention cantonale, un investissement d'approximativement CHF 200'000.--. Il restera 14 ans avant la fin du contrat renégocié avec les SIG (2038). Toute la chaleur produite ne sera pas rachetée aux SIG (comme actuellement) ce qui devrait finalement permettre un amortissement en 6-7 ans.

Les contrats des privés reliés au CAD ne seront pas impactés, mais arriveront à échéance en 2026. **M. Beuchat** les soutiendra dans les négociations futures pour qu'ils obtiennent, si possible, les mêmes conditions que la Commune jusqu'en 2038.

M. Party demande si cela ne fonctionnera que l'été ou toute l'année.

M. Beuchat répond que pour atteindre les 10% manquants, il sera nécessaire que cela fonctionne toute l'année, moins l'hiver et plus accentué l'été.

M. Bouvier remercie **M. Beuchat** pour ces explications claires et convaincantes.

M. Beuchat ajoute que ces sondages apporteront de toute façon des informations utiles pour l'hydrogéologie, aujourd'hui compliquée suite à la pollution de certaines nappes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité par 12 oui.
Il est pris acte de cette décision.

8. ÉLECTIONS

a) Élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

M. Schopfer propose que **Mme Epiney** reste Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Epiney est élue Présidente du Conseil municipal à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette élection.

M. Schopfer propose que **M. Ventre** poursuive son mandat de Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Ventre est élu Vice-Président du Conseil municipal à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette élection.

M. Ventre propose de réélire **M. Schopfer** au poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

M. Schopfer est élu Secrétaire à l'unanimité, soit par 12 oui.
Il est pris acte de cette élection.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS**a) Commission du territoire et des constructions**

Aucune communication si ce n'est la séance à fixer rapidement.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Ventre a proposé une séance en juin et attend les réponses des membres. Il souhaite pouvoir prendre connaissance des statistiques radar.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Aucune communication.

d) Commission des finances

Aucune communication.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland avise que la rédaction du ChancyLien spécial environnement sera en relecture auprès de ses membres ce vendredi. Il s'agit d'un numéro de 16 pages richement illustré. Elle remercie Mme Noverraz pour le flyer concernant la conférence « le Rhône, un fleuve pas si tranquille » et demande aux membres du Conseil municipal d'en parler autour d'eux afin que le conférencier ne se retrouve pas devant 10 personnes.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale

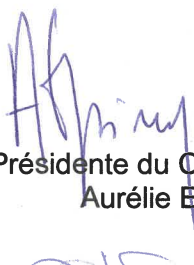
Aucune communication.

Petit café

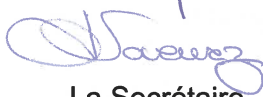
M. Andaloro annonce qu'il a trouvé une Association à but non lucratif, Romand'INSERT, qui pourrait ouvrir de 7h00 à 20h00, 7/7. La seule condition émise est de pouvoir fournir les repas du restaurant scolaire.

M. Bouvier répète que la situation actuelle doit prioritairement être clarifiée. Il demande toutefois à **M. Andaloro** de lui transmettre le courriel de cette association s'il contient une proposition concrète.

Mme la Présidente lève la séance à 21h15.



La Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney



La Secrétaire
Joëlle Noverraz



Le Secrétaire du Conseil municipal
Boris Schopfer